

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 969^e séance tenue le mardi 21 octobre 2003,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon principal

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, M. Michel D. Laurier, M. Jacques Frémont, M. Réjean Poirier; le représentant du directeur de l'École des Hautes Études commerciales, M. Daniel Racette; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. Luc Giroux, M. Serge Montplaisir; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, M. Laurent Descarries, Mme Louise Béliveau, M. Fernand A. Roberge, M. Jacques Gresset; des étudiants, M. Ange Langlois, M. Mathieu Le Blanc, M. Pierre-Alain Benoît; les observateurs, M. Fernand Boucher, M. Pierre Jalbert.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud, le vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Guy Berthiaume ; les doyens, M. Jean-Marc Charron, Mme Céline Goulet, M. Claude Lamarche, M. Joseph Hubert, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon, M. Jean Rouleau; des membres nommées par l'Assemblée universitaire, Mme Manon Théorêt, Mme Louise Dagenais, des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Sang Nguyen, Mme Sylvie Normandeau, le chargé de cours, M. Michel Savage; un étudiant, M. Jonathan Harvey; un observateur, M. Germain Carreau.

INVITÉ : M. Roger Martin, directeur du Bureau des affaires académiques de l'École Polytechnique, pour la délibération CE-969-6.1

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale la nomination de nouveaux membres : Mme Céline Goulet, doyenne de la Faculté des sciences infirmières, M. Jean Rouleau, doyen de la Faculté de médecine, Mme Louise Béliveau, directrice du Département de kinésiologie, M. Jacques Gresset, administrateur exerçant les fonctions de directeur de l'École d'optométrie, M. Pierre Jalbert, adjoint au vice-recteur exécutif et au développement académique (nommé à titre d'observateur); M. Pierre Lafleur, directeur de la Direction de l'enseignement et de la formation de l'École Polytechnique, succède à Mme Soumaya Yacout en tant que représentant de cette École. Mme Rinfret-Raynor souhaite la bienvenue aux nouveaux membres présents.

CE-969-1

ORDRE DU JOUR

CE-969-1

Exceptionnellement, à la demande de la Faculté des études supérieures, le point 2 sera traité après le point 5. L'ordre du jour se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 968^e séance tenue le 28 mai 2003
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Calendrier universitaire 2004-2005
 - Semaine d'activités libres au trimestre d'hiver 2005
6. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 École Polytechnique
 - Création d'un programme de Baccalauréat en génie microélectronique
 - 6.2 Faculté de l'éducation permanente
 - Modification au Microprogrammes : introduction à la gestion des services de santé
 - 6.3 HEC-Montréal
 - Création d'un programme de Certificat en analyse des processus organisationnels

7. Rapport du Conseil de la Faculté des études supérieures
Faculté de médecine
Département de Radiologie, Radio-oncologie et Médecine nucléaire
- Création de trois microprogrammes de quinze crédits chacun en résonance magnétique : a) Abdomino-vasculaire, b) Musculosquelettique et c) Neuroradiologie
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-969-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 968^e SÉANCE CE-969-2

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 968^e séance tenue le 28 mai 2003, tel que présenté.

CE-969-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-969-3

CE-969-3.1 Liste des affaires découlant CE-969-3.1

La liste des affaires découlant du procès-verbal de la 968^e séance a été acheminée aux membres et versée au dossier séance.

CE-969-3.2 Faculté des sciences de l'éducation CE-969-3.2
Département d'administration et fondements de l'éducation
- Modification des sigles de cours

CE-968-6; A-33/968^e/211

Mme Maryse Rinfret-Raynor explique l'état de question relatif à l'annulation d'une décision de la Commission des études, sur la modification de sigles de cours en fonction de la modification de l'appellation du Département d'administration et fondements de l'éducation.

Considérant la teneur des conséquences techniques qui découleraient de la modification de sigles de cours,

Considérant les vérifications afférentes apportées auprès de la Faculté des sciences de l'éducation, de la Faculté des études supérieures et du Registrariat,

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études annule la décision relative à la modification de sigles de cours au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, consignés à la délibération CE-968-6 en date du 28 mai 2003, et prend acte du maintien du sigle ETA pour les cours relevant de ce Département.

CE-969-3.3 Faculté des études supérieures CE-969-3.3
- Modification au programme de Maîtrise en études internationales

CE-968-8.2; A-33/968^e/216

Lors de l'étude du projet mentionné en rubrique, la Commission des études avait convenu d'une approbation sous réserve de vérifications en regard de la détermination du sigle du cours *Aspects juridiques des relations internationales* (INT 6050, bloc 1 du Tronc commun). Mme Maryse Rinfret-Raynor s'informe des suites apportées par la Faculté de droit et par la Faculté des études supérieures. M. Louis Maheu signale qu'à la suite des échanges tenus, le sigle INT a été maintenu,

considérant qu'il s'agit d'un cours développé spécifiquement pour le programme en études internationales, et considérant que les contenus juridiques seront traités selon l'approche pluridisciplinaire propre à ce champ d'études. La Faculté de droit a identifié le professeur qui sera responsable du cours.

CE-969-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-969-4

CE-969-4.1 Résultat des admissions et inscriptions CE-969-4.1

Mme Maryse Rinfret-Raynor invite M. Fernand Boucher à présenter les résultats relatifs aux admissions et aux inscriptions pour le trimestre d'automne 2003, comparativement aux résultats observés l'année dernière à la même période. À cette date, les résultats des admissions et des inscriptions aux programmes de premier cycle présentent une légère augmentation de l'ordre de 1 %. Les programmes de deuxième cycle montrent une augmentation d'une proportion de 5 % des demandes d'admission, et une augmentation d'une proportion de 3 % de nouvelles inscriptions. Les programmes de troisième cycle présentent une augmentation d'une proportion de 13 % des demandes d'admission, et une augmentation d'une proportion de 20 % de nouvelles inscriptions. On observe ainsi une augmentation en EETC d'une proportion de 3.4 %. Ces résultats se reflètent dans les résultats en inscriptions réelles, présentant une augmentation d'une proportion de 4 %.

L'analyse des résultats par programmes (pour les programmes de premier cycle) montre que certains programmes présentent un degré d'attraction moindre qu'auparavant, tant au niveau des demandes d'admission que des inscriptions, dont les programmes en architecture de paysage, en design industriel, en communication et politique (programme bidisciplinaire), en études anglaises, en langue et civilisation anglaises, en histoire de l'art, en informatique, informatique appliquée, informatique et mathématiques (programme bidisciplinaire), en philosophie, en sciences de la communication, en orthophonie et audiologie, et en musique. Parmi les disciplines ou champs qui semblent présenter un plus grand degré d'attraction, on mentionne la biochimie, l'économie et la science politique (entre autres par les programmes bidisciplinaires), les études est-asiatiques, les études internationales, la géographie, le droit, la médecine dentaire, l'optométrie et la pharmacie, ainsi que des programmes de la Faculté des sciences de l'éducation (enseignement des mathématiques, du français, et du français langue seconde).

Les résultats relatifs au trimestre d'hiver 2004 présentent, à cette étape, une augmentation d'une proportion variant de 3 à 10 % des demandes d'admission, et une augmentation d'une proportion de 1 % des inscriptions, comparativement aux résultats de l'année dernière à la même période.

Le phénomène de l'augmentation du nombre d'inscriptions est également observé dans l'ensemble des universités de la province. Ainsi, par exemple, les résultats relatifs aux nouvelles inscriptions dans les programmes de premier cycle ont présenté une augmentation d'une proportion de 16 % à l'Université de Sherbrooke, de 8.8 % à l'UQÀM, de 29 % à l'Université Bishop, et de 12 % à l'E.T.S., et les résultats des inscriptions totales ont présenté une augmentation d'une proportion de 6 % à l'Université de Sherbrooke, de 3 % à l'UQÀM, de 12 % à l'Université Bishop, et de 4 % à l'Université McGill. Divers éléments doivent être considérés pour l'analyse des causes de ces augmentations : établissements de nouveaux programmes, réorganisation structurelle, recrutement international, effets des mesures liées à la persévérance, etc.

M. Louis Maheu est invité à commenter les résultats observés pour les programmes d'études supérieures, plus particulièrement l'augmentation importante des inscriptions aux programmes de doctorat. Les résultats relatifs aux programmes de troisième cycle pour le trimestre d'automne 2003 se traduisent par une augmentation du nombre d'étudiants inscrits dans ces programmes, soit environ 63 étudiants de plus, totalisant approximativement 400 étudiants inscrits à ce trimestre. Les données disponibles actuellement ne permettent pas de distinguer, du D.E.S.S. ou de la Maîtrise, le programme auparavant complété par ces étudiants, ni de vérifier si ces résultats sont en partie liés à la modalité de passage direct du baccalauréat au doctorat; les données sur cette formule seront disponibles dans quelques semaines.

CE-969-4.2 Suivis relatifs à la modification de la date limite pour le dépôt des demandes d'admission dans les programmes de premier cycle CE-969-4.2

Mme Maryse Rinfret-Raynor invite M. Fernand Boucher à présenter les démarches appliquées ou envisagées en regard de la décision de modifier la date limite pour le dépôt des demandes d'admission dans les programmes de premier cycle pour les candidats autres que les diplômés des collèges et cégeps (CE-968-9, 28 mai 2003). M. Boucher précise que des mesures ont été définies en collaboration avec la DGTIC afin d'apporter les modifications nécessaires au système et processus. D'autres démarches sont liées à la diffusion efficace de l'information relative à ce changement; les mesures afférentes ont été définies en collaboration avec la Direction des communications. La campagne d'information débutera le 5 novembre prochain. Entre autres, un texte expliquant les modifications apportées à la date limite pour le dépôt des demandes d'admission sera disponible, à compter d'aujourd'hui, sur le site du Registrariat et du Guichet étudiant, et sera affiché sur les babillards du campus. Également, un courriel sera prochainement acheminé à l'ensemble des étudiants et des employés de l'Université, et les référera à l'information disponible sur le site web. On s'assurera également de publier l'information dans les journaux étudiants des universités, ainsi que dans les publications diffusées sur le campus, dont le journal *Forum*.

CE-969-4.3 Faits saillants 2002-2003 CE-969-4.3
A-33/969^o/226

Sur proposition dûment faite et appuyée,

la Commission des études reçoit le document A-33/969^o/226, sur les Faits saillants pour l'année 2002-2003

CE-969-4.4 Projets de création, d'abolition ou de modification de programmes et de règlements pédagogiques approuvés par la Commission des études et transmis au vice-recteur à la planification et aux relations internationales au cours de l'année 2002-2003 CE-969-4.4

A-33/969^o/223

Sur proposition dûment faite et appuyée,

la Commission des études reçoit le document A-33/969^o/223, sur les projets de création, d'abolition ou de modification de programmes et de règlements pédagogiques approuvés par la Commission des études et transmis au vice-recteur à la planification et aux relations internationales au cours de l'année 2002-2003.

CE-969-4.5 Délégations de pouvoirs aux Conseils de faculté. Bilan 2002-2003 des modifications mineures aux programmes d'études de premier cycle et aux règlements pédagogiques facultaires CE-969-4.5

A-33/969^o/224

Sur proposition dûment faite et appuyée,

La Commission des études reçoit le document A-33/969^o/224, sur les délégations de pouvoirs aux Conseils de faculté : Bilan 2002-2003 des modifications mineures aux programmes d'études de premier cycle et aux règlements pédagogiques facultaires.

CE-969-4.6 Nomination d'un membre observateur CE-969-4.6

M. Michel Lespérance rappelle qu'à l'automne 2002, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, s'est vu attribuer des responsabilités liées au développement académique. En regard de ces responsabilités, et afin de permettre au vice-recteur d'être au fait des travaux de la Commission des études, le Comité de régie a convenu de l'opportunité de la nomination de M. Pierre Jalbert, adjoint au vice-recteur exécutif et au développement académique, à titre de membre observateur à cet organisme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme M. Pierre Jalbert, adjoint au vice-recteur exécutif et au développement académique, à titre de membre observateur.

CE-969-5 CALENDRIER UNIVERSITAIRE CE-969-5
- Semaine d'activités libres au trimestre d'hiver 2005

A-33/969^e/225

Mme Maryse Rinfret-Raynor présente l'état de question relatif à la proposition de modification du calendrier universitaire du trimestre d'hiver 2005.

Attendu la décision de la Commission des études de faire coïncider la semaine d'activités libres du trimestre d'hiver avec la semaine de relâche de la Commission scolaire de Montréal,

Attendu l'intention de la Commission scolaire de Montréal de déroger à la règle voulant que la semaine de relâche soit durant la première semaine complète du mois de mars en fixant au 28 février 2005 le début de la relâche,

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au calendrier universitaire 2004-2005 en avançant la période d'activités libres d'une semaine, soit du 28 février au 6 mars 2005, au lieu du 7 au 13 mars 2005, conformément au document A-33/969^e/225.

CE-969-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-969-6

CE-969-6.1 École Polytechnique CE-969-6.1
- Création d'un programme de Baccalauréat en
Génie microélectronique

A-33/969^e/220, 220.1 et 220.2

La Commission reçoit M. Roger Martin, directeur du Bureau des affaires académiques de l'École Polytechnique. Mme Maryse Rinfret-Raynor présente brièvement le projet mentionné, et invite M. Pierre Lafleur et M. Martin à en préciser les composantes importantes.

Considérant les besoins grandissants en matière de main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de la microélectronique et les besoins de formation qui en découlaient, les institutions concernées par la formation en génie ont été amenées à envisager la création de programmes dans ce domaine. La décision d'établir un programme de Baccalauréat en génie microélectronique selon la formule d'un partenariat entre les trois institutions mentionnées a donc considéré les besoins de formation attendus en regard de l'évolution rapide et diversifiée de la microélectronique et en regard de la rareté, au Canada et au Québec, de programmes de formation spécifiques dans ce domaine. Cette formule permettra également de

réunir les expertises présentes dans les trois institutions concernées, de donner accès aux infrastructures de pointe présentes dans leurs lieux respectifs, et d'assurer l'enrichissement des enseignements, en fonction des méthodes d'apprentissage respectivement développées par chacune (formation théorique, travaux pratiques, laboratoires, stages, projets intégrateurs, apprentissage par problèmes et par projets en ingénierie—APPI., etc.).

L'originalité du programme tient à sa structure, laquelle réunit une formation de base (90 crédits) et une formation spécialisée (deux blocs de spécialisation de 15 crédits chacun), et à ses composantes, du fait que ses contenus intègrent la microélectronique et l'ingénierie du vivant (dont des contenus liés à l'anatomie et à la physiologie humaines, et aux sciences biomédicales, et des compétences liées aux domaines des capteurs médicaux, des matériaux biocompatibles, etc.).

La formation de base vise l'acquisition des compétences de base du génie microélectronique (compétences scientifiques et techniques spécifiques à ce domaine, compétences liées à l'interface entre la microélectronique et le vivant, et à la conception, etc.), et est complétée dans l'institution d'appartenance de l'étudiant; la composition du programme prévoit qu'à la fin de cette formation, l'étudiant aura acquis les connaissances et compétences correspondantes, peu importe son institution d'origine. Les blocs de spécialisation peuvent être suivis dans l'une ou l'autre des trois institutions. Des modalités sont prévues afin d'assurer la coordination des formules pédagogiques et des blocs de formation, selon les apports de chacune des institutions.

Dans le cas de l'École Polytechnique, la formation de base actuelle a été retenue de manière transitoire, étant donné qu'elle comporte 105 crédits répartis sur sept trimestres, alors que le programme proposé vise une formation de base de 90 crédits; l'École prévoit ajuster son programme à cet objectif, une fois que le processus de révision et de restructuration de ses programmes de premier cycle, déjà entamé, aura été complété. Le programme de l'École propose trois orientations de spécialité : Systèmes microélectroniques intégrés, Ingénierie des microdispositifs et Ingénierie du vivant.

L'École prévoit l'implantation du programme à l'automne 2004, considérant que le projet pourra être étudié par la CREPUQ selon une procédure accélérée.

Les ajustements demandés par la Sous-commission du premier cycle dans le cadre de sa recommandation ont été intégrés au document de présentation acheminé, ou pris en compte par les responsables du programme.

En réponse à une question de M. Laurent Descarries, sur les ententes définies entre les institutions en regard du financement étudiant, M. Martin mentionne que ces ententes doivent être finalisées. Un dossier financier a été préparé. On considère que les déplacements des étudiants d'une institution à une autre seront effectués de manière limitée et équilibrée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du programme de Baccalauréat en génie microélectronique (programme conjoint—École Polytechnique, Université de Sherbrooke, Université McGill), à l'École Polytechnique, conformément aux documents A-33/969^o/220 et 220.1.

CE-969-6.2

Faculté de l'éducation permanente

CE-969-6.2

- Modification au Microprogramme : Introduction
à la gestion des services de santé

A-33/969^o/221, 221.1

Mme Maryse Rinfret-Raynor invite M. Jean-Marc Boudrias à présenter le projet mentionné. La modification du microprogramme : Introduction à la gestion des services de santé découle de la modification du programme de Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux

(SCPC-458-5.3, 30 mai 2002; CE-961-6.9, 11 juin 2002). Le projet présenté infère l'abolition du microprogramme, lequel sera remplacé par le Module en gestion des services de santé et des services sociaux.

Le développement de cette offre de formation a été fondé sur l'approche par compétences, et a considéré les besoins de formation observés dans le réseau des services de santé et des services sociaux en regard de la formation en gestion, en vue d'assurer la relève des cadres intermédiaires. Le module complété permettra d'accéder au programme de Certificat en gestion des services de santé et des services sociaux, ou de compléter le Certificat d'études individualisées avec une composante en gestion. Sa structure comporte 3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option.

À la suite d'une question de M. Daniel Racette, sur le caractère générique des titres de cours en regard de la spécificité du programme, M. Boudrias explique que les cours ont été développés en collaboration avec le Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, et que leurs titres reflètent les contenus convergeant vers les problématiques de la santé.

Les ajustements demandés par la Sous-commission du premier cycle dans le cadre de sa recommandation ont été intégrés au document de présentation acheminé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification du microprogramme Introduction à la gestion des services de santé (abolition), remplacé par le Module en gestion des services de santé et des services sociaux (création), à la Faculté de l'éducation permanente, conformément au document A-33/969^o/221.

CE-969-6.3

HEC Montréal

CE-969-6.3

- Création d'un programme de Certificat en analyse des processus organisationnels

A-33/969^o/222, 222.1

Mme Maryse Rinfret-Raynor invite M. Daniel Racette à présenter le projet mentionné. Le contexte de la création du programme de Certificat en analyse des processus organisationnels s'inscrit dans une démarche de rationalisation des modalités de reconnaissance d'un baccalauréat par cumul de certificats, visant à assurer la qualité de la formation et la représentativité du diplôme décerné par l'École. Dans ce cadre, l'obtention du grade de Baccalauréat en gestion (B. Gest.), s'adressant plus particulièrement aux personnes en situation de travail, découlera d'un cheminement davantage balisé. Le programme de Certificat en analyse des processus organisationnels se situe dans une séquence proposée pour l'obtention du Baccalauréat en gestion; il en constitue une composante obligatoire, et a pour préalable le programme de Certificat en gestion d'entreprise.

La structure du programme comporte un bloc de cours obligatoires de discipline de base (18 crédits) et un bloc de cours à option, de spécialisation (12 crédits). Ses objectifs portent sur le développement des capacités d'analyse en regard du fonctionnement interne et externe des entreprises. L'établissement du programme indique la création de huit nouveaux cours.

Les ajustements demandés par la Sous-commission du premier cycle dans le cadre de sa recommandation ont été intégrés au document de présentation acheminé.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en analyse des processus organisationnels à HEC Montréal, conformément au document A-33/969^o/222.

CE-969-7

RAPPORT DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-969-7

Faculté de médecine
Département de radiologie, de radio-oncologie et de
médecine nucléaire

- Création de trois microprogrammes de quinze crédits
chacun en résonance magnétique : a) Abdomino-vasculaire,
b) Musculosquelettique et c) Neuroradiologie

A-33/969^o/219

M. Fernand A. Roberge présente le projet mentionné. La création de trois microprogrammes en résonance magnétique [a) abdomino-vasculaire, b) musculosquelettique, c) neuroradiologie] s'inscrit dans le développement d'une offre de formation continue dans des spécialisations professionnelles. Les microprogrammes créés s'adressent principalement aux médecins radiologistes voulant acquérir les connaissances et habiletés techniques liées à l'imagerie par résonance magnétique-IRM et au protocole des examens pratiqués selon cette technologie. Le développement parallèle des trois microprogrammes permettra le regroupement des ressources et du matériel didactique. Chaque microprogramme comporte 15 crédits, combinant un cours de 1 crédit sur l'imagerie en résonance magnétique, obligatoire dans les trois microprogrammes, et un stage d'IRM dans la spécialité suivie, comptant pour 14 crédits; les syllabus du cours et des stages figurent dans le document de présentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création de trois microprogrammes de quinze crédits chacun en résonance magnétique : a) Abdomino-vasculaire, b) Musculosquelettique et c) Neuroradiologie, au Département de radiologie, de radio-oncologie et de médecine nucléaire de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/969^o/219.

CE-969-8

AFFAIRES DIVERSES

CE-969-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-969-9

PROCHAINE SÉANCE

CE-969-9

La prochaine séance aura lieu le 18 novembre 2003, à 14 heures.

CE-969-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-969-10

La séance est levée à 15 heures.

Adopté le 9 décembre 2003 – Délibération CE-969-2

La présidente

le secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Michel Lespérance